Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und

Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 16 (1959)

Heft: 6

Artikel: Tendances et perspectives du Plan d'aménagement national

Autor: Burky, Charles-A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-783639

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

November/Dezember 16. Jahrgang Nr. 6

Plan

Schweizerische Zeitschrift für Landes-, Regional- und Ortsplanung • Revue suisse d'urbanisme • Fachorgan für kommunale Bau- und Planungsfragen Offizielles Organ der Schweizerischen Vereinigung für Landesplanung • Offizielles Organ der Schweizerischen Vereinigung für Gewässerschutz • Offizielles Organ der Föderation Europäischer Gewässerschutz (FEG) Erscheint 6mal jährlich

Landesplanung

Redaktioneller Teil der Schweizerischen Vereinigung für Landesplanung Redaktion: Prof. Dr. E.Winkler, Institut f. Landesplanung an d. ETH, Zürich 6, Tel. (051) 32 73 30 Redaktions-Sekretariat: Dr. H. E.Vogel, Kürbergstrasse 19, Zürich 49, Tel. (051) 56 88 78

Tendances et perspectives du Plan d'aménagement national

Par le Prof. Charles-A. Burky, Université de Genève

L'effort de la Suisse dans le domaine de l'Aménagement du Territoire est positif, celui de son secrétariat central, de ses diverses commissions et souscommissions, de ses groupes régionaux, de ses services d'information, de sa publication « Plan ».

Bien que la réunion de l'ASPAN s'effectue naturellement sur le plan national, je pense que ce n'est pas par hasard qu'elle ait lieu à Neuchâtel, canton qui se trouve à l'avant-garde du progrès, et dont l'Université s'intéresse à des cours d'urbanisme, en liaison avec des enquêtes communales, telles que je les réalise aussi à Genève, dans l'arrière-pays français et vaudois, résultats qui figureront peut-être, un jour, dans un fichier communal suisse, tel que nous le voudrions, d'un commun accord, Monsieur Liniger et moi-même.

En revenant à la question que présuppose le titre de cet exposé, je me demande, devant les tendances générales de l'Aménagement du Territoire (AT), en Suisse et à l'étranger, sur lesquelles je reviendrai, si nous avons les moyens, en procédant à certaines réformes, de rendre notre association plus efficiente encore, en contribuant ainsi, avant qu'il ne soit trop tard, à sauver le visage de la patrie.

Les perspectives de l'AT en Suisse ne furent jamais aussi nombreuses, ni plus ouvertes. Je les rappelle dans l'ordre géohumain, c'est-à-dire en examinant l'homme dans son cadre naturel.

Il s'agit tout d'abord de la protection de la nature, celle-ci cernée de toutes parts dans un pays qui devient surpeuplé. De la pollution des eaux, qui alerte le monde entier, pour preuve la 6° Réunion européenne des ingénieurs sanitaires, sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé, à Nice, en septembre 1958. Modification spatiale Terre/Eau: ici, avance de la première (par exemple, projet du Seepark à Zurich) et lac nouveau, de barrage, etc. Où se trouvent encore des réserves de terrain, si, comme le dit notre service d'information, « la terre fond sous nos pieds »?

L'AT ne porte pas simplement son attention sur la nature; il envisage, en premier lieu, l'homme, dans son habitat. Il y a menace sur le village; les plus distants, à Genève, du centre urbain, entrent déjà dans le tourbillon de la ville tentaculaire. Les agglomérations connaissent une expansion inouïe, dont une des manifestations est l'actuelle crise générale du logement. Réserve-t-on à celle-là son cadre de verdure, c'est ce que se demande Furer, dans la Nouvelle gazette de Zurich (« Pour la nature contre l'architecture »). Pratique-t-on à son endroit une politique culturelle? Comme l'exige Egli, de la Nouvelle société helvétique, dans son étude: « Conversations sur la grande ville ». A-t-on conçu que nos villes sont à l'âge ingrat, dont parlait hier Paul Alexandre? Nous assistons à l'asphyxie de celles que nous aimons, qui deviennent inadéquates à leur fonction, l'habitat; disparates, laides. L'Europe, a dit André Siegfried, est un vieux continent, vivant du passé plus que du présent, et que surprennent la révolution des moyens de transport et les progrès techniques - création de complexes industriels, centrales atomiques, etc. A cette révolution s'ajoute celle de la construction, annoncée par Le Corbusier, en 1923 (réédition en 1959), dans son livre: « Vers une architecture nouvelle ». Pour plusieurs, nous vivons une époque à système radical, celle de l'abstraction en matière de peinture, de l'atonalité en musique, du marxisme en philosophie politique. Ce système s'appliquerait à une nature idéale ou à une édification ex nihilo, après les dévastations de guerre, par exemple. En réalité, deux conceptions architecturales se heurtent: nous sommes en période de transition, entre le style « continu » du XVIIe/XIXe siècles et une nouvelle formule. Il convient de ménager le passage de l'un à l'autre, de ne pas compromettre, tout à la fois, le passé et l'avenir.

Si l'on s'attache aux détails, plusieurs problèmes apparaissent. Celui de la spéculation foncière et des habitations à loyer modéré (H. L. M.); voir, à ce sujet, le rapport de l'ASPAN 1957/58. Question aussi de la démolition des taudis, mués en bâtiments hétéroclites, alors qu'on se demande ce que deviennent les « économiquement faibles »! Problème de la Vieille Ville, d'un urbanisme velléitaire, où il n'y a pas lieu, selon le conseiller national Olivier Reverdin, de « vendre son âme ». Problème de la Ville Neuve; à titre d'exemple le projet du groupe d'étude « Ville

Neuve » à Zurich, d'une cité de 30 000 habitants, à Otelfingen, à la frontière de l'Argovie et de Zurich. Question également des bases juridiques, où je rappelle la discussion en cours concernant le remembrement foncier urbain.

Et voici encore certains aspects particuliers de l'agglomération. La création de maisons spécialisées — écoles, maisons de vieillesse, bâtiments hospitaliers —, dont se préoccupe Saint-Gall, dans son programme de travaux publics. Equipement sportif — stade, patinoire, piscine, salle de gymnastique, tous témoins d'une époque sociale. Bâtiments servant à la circulation: gare (celle qu'on doit construire à Sion, en 1960) et autogare, qui surgit çà et là. Parking, fort discuté: parcomètre ou zone bleue? Construction aérienne ou souterraine? Dans certains cas, maison internationale: à Genève, Maison des Congrès, pour 3500 délégués! Et dans une évolution rapide, la maison-tour, qui donne à la City de Zurich sa nouvelle Sky Line.

La querelle des Anciens et des Modernes se prolonge. Il y a les fanatiques de géométrique, contre l'esprit individualiste et la personnalité. De façon générale, toutefois, on veut la ville à la mesure de l'homme (lire Quoist: « La ville et l'homme », Paris 1952). L'avenir est-il dans le seul développement communautaire et le service social? C'est ce qu'a examiné le Cycle d'études européen à Palerme, en 1958, pour ce qui est de la région rurale. Et ce qu'il a examiné à Bristol, en septembre 1959, en ce qui concerne la région urbaine.

Sur le plan économique, l'AT se voit placé devant des problèmes tout aussi graves. Comment conserver les terres agricoles, alors que les bâtiments, les routes et les parcs notamment, en suppriment un mètre carré toutes les trois secondes? Où effectuer l'implantation des complexes industriels? L'Assemblée de l'ASPAN, en 1957 à Lucerne, s'est penchée sur la question. Qu'en sera-t-il pour l'Europe occidentale, une fois le Marché Commun et la Petite Zone de libre-échange réalisés? Et qui ne s'intéresse à la route, dont le trafic, dans nos pays, s'est multiplié par 25 en une génération, celui de la rue par 300! Route, mais autoroute aussi, dont on commence à discuter jusqu'à l'opportunité, si l'on écoute Bates. Dont Gutersohn et Winkler ont dit les dangers qu'il fallait éviter. Qui alerte différents groupements, la Société suisse de préhistoire, la Société d'architecture suisse, l'Association des châteaux suisses, sans oublier les autorités, leur Département de l'instruction publique en particulier. Où l'AT entre en relation avec le tourisme, l'Office suisse du tourisme, la Fédération suisse du tourisme, l'Association suisse des directeurs des offices touristiques? On accélère la construction de chaînes de motels. Le camping règne partout. Des organisations spéciales disposent de maisons de vacances. Ce qui n'empêche pas que le nombre des hôtels tout court se fasse insuffisant. A Genève, en 1958, il s'est tenu 213 conférences internationales réunissant 17 000 délégués (chiffre-record jusqu'ici) et obligeant à la réquisition d'hôtels particuliers; pour loger la suite des représentants officiels et leurs familles, il a fallu trouver des logements sur les bords du lac, tant du côté suisse que français.

Cette énumération des problèmes de l'ASPAN est déjà trop longue, même fastidieuse. Elle montre pourtant ces tâches énormes qui nous attendent. Le financement de nos éventuels travaux pourrait être, en bonne partie, assuré; ne serait-ce que par le programme fédéral des occasions de travail. En 1944 déjà, la Commission suisse du Plan d'aménagement national publiait son rapport intitulé: «L'aménagement national et régional en Suisse » - « contribution à l'étude de création de possibilités de travail » (rapport adressé au ... Département militaire fédéral). Au 1^{er} juin 1958, la Suisse disposait à cet effet de réserves d'un montant de 13 milliards! On est en train de faire l'inventaire de projets de la Confédération, des cantons et des communes. Ceci en matière de génie civil et de bâtiments (sans compter l'entretien de ceux-ci et les réparations), tous travaux à exécuter dans la période 1959-1963, quel qu'en soit l'emploi.

Cependant, si l'ASPAN veut s'affirmer dans ce domaine et dans d'autres, il ne convient pas qu'elle disperse ses efforts. Elle doit d'abord établir la liaison avec des sociétés parallèles, dont les buts, sur tel ou tel point, se superposent au nôtre. Il en existe de celles-ci une centaine; par exemple Protection de la nature, Ligue suisse pour la protection des eaux, Exposition du jardin (la première à Zurich, cette année même); Aide à la montagne, Union des intérêts immobiliers, Société suisse de préhistoire, Société d'archéologie suisse, Association des châteaux suisses; Touring (Automobile) club suisse, Société de développement, Associations d'Intérêts, etc.

Deuxième stade: une meilleure coordination entre nous. Nos programmes de l'ASPAN paraissent souvent en pièces détachées. Nos travaux s'effectuent parfois en groupes ou sections étanches. Que se fait-il même dans des régions voisines? J'appartenais autrefois aux trois étages de l'ASPAN: à l'échelon national, où se réunissaient les géographes universitaires de toute la Suisse. Aujourd'hui, sauf erreur, l'équipe doit être presque uniquement zurichoise et se rassemble principalement au Polytechnicum. L'activité me paraît majeure au niveau régional, le groupe de la Suisse occidentale ayant pris, depuis une année, un nouveau départ. Sur le plan local, à Genève en particulier, les relations avec un canton qui monopolise les travaux publics de toutes les communes sont purement occasionnelles. Et il n'existe aucun contact avec le Centre d'études communales et d'urbanisme, à la Maison des communes d'Europe, à Genève, celles-ci sont au nombre de 50 000!

Il me semble que l'ASPAN possède une structure fédéraliste qui ne répond pas strictement à celle de la constitution politique du pays. Les contacts avec les autorités fédérales semblent plus ou moins bien établis. De même, avec la commune, bien que je trouve fâcheux de ne pas établir des rapports avec toutes, même celles qui ne paraissent pas s'intéresser à notre action, ou encore dont le nombre d'habitants, parce qu'il descend au-dessous de 500, nous semble moins important. En revanche, ne serait-il pas indiqué d'établir, non pas seulement dans la règle, mais de toute façon, des relations avec l'échelon situé entre la commune et la région: le canton, division essentielle dans notre pays.

Il me faut maintenant insister sur la formation de « planistes » — le terme ne me plaît qu'à demi: je lancerais volontiers le néologisme de géohumain, l'homme versé dans tous les compartiments de la science: naturel, social, économique, politique; l'homme complet chargé de dégager les lignes directrices des travaux futurs, de délimiter le cadre — un peu comme Jacques Béguin l'a dit dans « Architecture neuchâteloise », La Baconnière, 1952.

Ainsi, plus forts, mieux armés, pourrions-nous insister sur une reconnaissance officielle totale, dont nous n'avons pas vu jusqu'ici grand-chose, du moins à ma connaissance. Une subvention fédérale de 25 000 francs est mieux que rien. Tout de même, si elle n'a pas été augmentée entretemps, suffirait-elle pour les travaux, auxquels nous pouvons nous intéresser, et qui engagent l'avenir de la Suisse! Jusqu'ici, il me paraît que nous travaillons à la petite semaine en matière d'Aménagement du Territoire. Une fois, du moins à Genève, on étudie dans un large forum l'introduction de la propriété par étage. Les plans directeurs que nous établissons en matière d'urbanisme ne sont-ils pas parfois simple vue de l'esprit? Je pense à celui de Bodmer, qui voulait limiter la population de la ville de Genève au chiffre de 200 000 âmes; une ville satellite à Peney, devant en compter 50 000; le reste du canton réunissant le même nombre d'habitants. Nous devons, somme toute, constater dans bien des cas l'absence totale d'un souci de « relations publiques » (Peyrot). Bien entendu, et toujours dans le cas de Genève, le canton ou la ville se préoccupe de toutes sortes de choses qui sont de notre ressort, mais où, en haut lieu, on ne songe en aucune manière à établir des relations avec l'ASPAN. De même, quand, à Lausanne, l'Exnal renonce au projet de l'APA URBAL, c'est l'Etat de Vaud qui reprend l'aménagement du territoire compris dans le périmètre Lausanne - Bussigny - Morges. Mais, pourquoi n'y eutil alors aucune entente avec les sociétés s'intéressant au Plan d'aménagement national? Dans «Le Courrier », organe de l'Union vaudoise des associations industrielles, de la Chambre de commerce, etc., il est déclaré que la délimitation des zones industrielles et agricoles est des plus complexes, demandant des connaissances multiples. L'ASPAN ne dispose-t-il pas précisément des données indispensables à cet effet?

Chez nos voisins, si le rapport de l'Etat et des particuliers n'est pas encore « techniquement » idéal, on semble, dans bien des cas, plus avancé que chez nous. En Allemagne, on va à la combinaison des Länder et des institutions autonomes, dans une structure hiérarchique. L'Italie a déjà réalisé quelque chose de semblable dans le Mezzogiorno que l'ASPAN voulait visiter, l'an dernier. On déclare, en Autriche, qu'on

n'évitera pas, à la longue, l'introduction de la Landes-planung et de l'organisation de l'espace: c'est la tâche régulière de l'Etat et des particuliers. En France, si l'Etat s'est emparé de l'Aménagement du Territoire (il a procédé, le 16 avril dernier, à la nomination de trois commissaires), il se voit déjà débordé par les problèmes qui se posent à lui. Il y a quelque analogie entre la situation en Grande-Bretagne et celle de la France, bien qu'il n'y ait rien encore sur le plan national, mais régional. La correction sera-t-elle effectuée à temps?

En ce qui concerne la Suisse, le professeur Hœchel, de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, vient d'adresser dans « Bastions de Genève », Association des Anciens étudiants, un appel intitulé: « Aménagement national ». De toute manière, il ne faut plus de travail en secteurs compartimentés; une liaison doit exister dorénavant entre l'administration et notre association. L'Aménagement du Territoire est affaire du Conseil fédéral. Si ce dernier se sent appuyé par l'opinion publique, comme ce fut le cas par le vote du 6 juillet 1958 (sur l'opportunité de donner à la Confédération le droit de légiférer sur les routes nationales), et si la collaboration s'assure l'appui des Hautes Ecoles, en abattant le cloisonnement des Facultés, là aussi, un pas en avant pourra être fait dans la bonne direction. Il importe que tous les memoranda de notre association soient désormais pris en considération.

L'ASPAN, avec ses planistes géohumains, doublés de spécialistes (ensemblier paysagiste, architecte urbaniste, expert en matière industrielle ou agricole, juriste), doit, à mon avis, élaborer un grand programme général, avec divisions et subdivisions, comprenant en somme les desiderata du peuple suisse (hors l'Etat, les « techniciens »). A ce titre, l'ASPAN devrait se faire agréer, pour le moins, comme organisme consultatif obligatoire, chargé de tâches autonomes.

En terminant, je résume ma pensée, en vous livrant les postulats qui m'ont été inspirés de vous présenter:

- 1° reconstituer l'équipe des géographes au niveau fédéral, mais une équipe restreinte (peut-être un ou deux représentants de la Suisse romande);
- 2° doubler la formation du planiste d'un enseignement géohumain;
- 3° établir un contact permanent entre un ASPAN, organisation-toit, et les sociétés, spécialisées, poursuivant des objectifs parallèles;
- 4° élaborer un grand programme général englobant toutes les formes de notre action, effective et éventuelle;
- 5° créer, au-dessous du groupe régional, des groupes cantonaux, à l'échelon des gouvernements ayant à résoudre les questions qui nous sont familières;
- 6° obtenir pour le groupe cantonal la reconnaissance d'organe consultatif près l'autorité du canton;
- 7° aborder le Conseil fédéral en lui démontrant le développement de notre activité et en sollicitant un relèvement correspondant de la subvention qui nous est attribuée.